

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 110 (1929)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité central de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles pour l'année 1928

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bericht**des Zentralvorstandes, nebst Kassabericht, Inventaren und Veröffentlichungen****Rapport du Comité central, Rapport financier, Inventaires et Publications****Rapporto del Comitato centrale, Rapporto finanziario, Inventarii e Pubblicazioni****Rapport du Comité central de la Société Helvétique des Sciences Naturelles****pour l'année 1928**Lu à l'Assemblée générale administrative de Davos du 29 août 1929,
par M. *Maurice Lugeon*.

Messieurs,

Par suite de la modification de l'art. 15 des statuts, que vous avez votée en 1923, le Comité central sortant de charge doit se présenter encore devant vous pour vous communiquer le rapport de sa dernière année de gestion.

La vie de notre Société, durant notre dernière année de travail, n'a pas été très mouvementée, du moins c'est là l'impression de votre ancien comité. Mais c'est peut-être là une impression découlant de l'habitude acquise. Une routine s'établit peu à peu et la charge paraît plus légère alors qu'elle est restée la même, car, si nous examinons le travail accompli dans notre Société par son Comité central et par ses Commissions, nous devons bien constater que la besogne n'a pas été moindre qu'antérieurement.

Voyons tout d'abord ce qu'ont été nos relations internationales.

Le Conseil international de Recherches s'est réuni à Bruxelles le 13 juillet. Nous y étions représentés par MM. Fueter et Pierre Dufour, secrétaire central.

L'Allemagne et l'Autriche, que l'on avait cordialement invitées à adhérer au Conseil international de Recherches, il y a trois ans, n'ont pas encore répondu. Il apparaît que les savants de ces pays ont quelque peine à se mettre d'accord sur ce sujet.

Votre Comité a toujours été de l'avis qu'il aurait été plus simple, au lieu de lancer des invitations qui restent sans réponse, d'accorder le droit d'entrée dans le Conseil de Recherches à tous les pays faisant partie de la Société des Nations, afin que chacun puisse manifester, s'il le ressent, le désir de cette collaboration internationale.

Le Conseil a autorisé le bureau à entrer en relations avec l'Institut de Coopération intellectuelle afin de coordonner les efforts des deux institutions.

La Convention, qui est à la base du Conseil, échoit en 1931. Tous les pays représentés à Bruxelles ont approuvé la prolongation de l'ac-

cord, mais ils sont aussi de l'avis que les statuts doivent être révisés. Dans ce but, une Commission de 15 membres a été nommée. Déjà le secrétaire de la Commission nous a demandé si notre société avait des suggestions ou des remarques à faire à propos des statuts.

Nos deux délégués nous ont engagé à prendre part au débat. Votre ancien Comité central serait de l'avis que notre effort doit porter sur la révision de l'art. 19 des statuts qui a trait au droit de vote. Cet article prévoit que les habitants des colonies sont comptés dans la population du pays, tandis que les dominions et les protectorats sont comptés comme pays autonomes. Dans ces conditions, les petits pays, pauvres en colonies, ou même qui n'en ont pas du tout, mais qui sont riches en hautes écoles et en sociétés scientifiques, sont dans une situation défavorable.

Notre idée serait que dans le Conseil international de Recherches, chaque Etat ne devrait posséder qu'une voix, tout comme dans le Conseil de la Société des Nations et que les contributions financières soient fonction de la population. Il en découlerait peut-être une augmentation de notre subvention, mais cette prestation serait, moralement, largement compensée.

* * *

Il y a eu en 1928 un Congrès international des mathématiciens à Bologne, sous la présidence de M. Pincherle, président de l'Union internationale des mathématiciens. Ce fut un congrès mondial, par le fait que les pays centraux, qui ne font pas encore partie de l'Union, avaient été invités directement par l'Université de Bologne. C'est ainsi que l'Allemagne avait répondu par une brillante délégation. Aussi, au cours d'une des séances générales, l'initiative de M. Pincherle, d'inviter les pays centraux, a été approuvée et le souhait a été exprimé, une fois de plus, de voir l'Allemagne entrer dans le Conseil international de Recherches.

Le Congrès avait réuni environ 800 mathématiciens de 34 pays. Les Suisses étaient plus de 25; le représentant du Conseil fédéral était M. le professeur Fueter et M. Fehr avait été délégué par notre Société.

Nos nationaux ont, par leur activité, brillamment montré ce qu'était cette sorte de réveil des mathématiciens dans notre pays. L'un d'eux a fait une conférence générale et dans leur ensemble ils ont présenté 21 communications. M. Fehr fut l'un des vice-présidents et des sections ont été présidées par MM. Fehr, Fueter, Plancherel, Polya et Mirimanoff.

Pour conserver au congrès son caractère international et pour faciliter la rencontre de tous les mathématiciens, on a insisté auprès de la délégation suisse pour qu'elle organise le prochain congrès de 1932. Elle a accepté sous réserve qu'elle trouverait l'agrément de la Confédération, du canton et de la ville de Zurich, cité qui serait probablement le siège de ces assises internationales.

Cet honneur qui nous est fait, nous ne pouvons le décliner. Il est un hommage directement adressé à nos mathématiciens.

Ainsi se trouve bien justifiée l'aide que nous avons demandée à la Confédération pour permettre à nos savants calculateurs de créer un journal suisse de mathématique.

Enfin, les biologistes, très actifs comme toujours, se sont donné rendez-vous à Bruxelles pour une session du Conseil de l'Union internationale de biologie. Notre délégué était M. Arnold Pictet, remplaçant notre envoyé habituel, M. Briquet, retenu hors de Suisse par suite d'un grave accident.

Un autre congrès a réuni en 1928 d'autres savants, à savoir les astronomes, groupés à Leyde pour la troisième session de l'Union astronomique internationale. Notre pays était représenté par M. Mauderli.

Ce Congrès paraît avoir été plus important que celui de Cambridge. Il y avait près de trois cents savants représentant vingt-sept puissances.

L'Union comprend 32 commissions, c'est vous dire que les astronomes sont particulièrement actifs, mais nous devons constater avec regret qu'aucun de nos savants ne préside l'une quelconque de ces subdivisions. Notre pays n'a été mentionné que dans la Commission de physique solaire en proposant l'observatoire fédéral de Zurich comme centre pour la réception et la publication des nombres relatifs des taches solaires établis sur les mêmes bases que les nombres de Wolf. C'est là un bel hommage à la mémoire d'un illustre savant suisse.

Signalons, à propos d'astronomie, que le Comité suisse, dépendant de l'Union, a décidé de se constituer à nouveau tous les trois ans au début de l'année au cours de laquelle a lieu une assemblée de l'Union. Le président sera automatiquement le délégué à l'Assemblée. C'est la raison pour laquelle M. Mauderli nous a représentés à Leyde.

Comme affaire provenant de l'extérieur, nous vous rappelons que nous vous avons annoncé, lors de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 1927 à Bâle, qu'un médecin français, le docteur Viguiet, d'Aix-en-Provence, nous avait légué ce qu'il possédait de fortune mobilière. Nous avons enfin pu réaliser cette petite fortune, qui, impôts et frais divers payés, se monte à environ fr. 1500 que nous avons joint au capital inalinéable.

Viguiet s'intéressait à nos institutions suisses et il a voulu, dans ses derniers moments, nous témoigner son amitié. L'ultime pensée de cet homme modeste nous a profondément touchés.

Enfin, nous pensons vous intéresser en vous rappelant l'incendie de la bibliothèque impériale de Tokio, le 1^{er} septembre 1923, provoquée par le terrible sisme qui est dans la mémoire de chacun. 700,000 volumes disparurent.

Un appel d'entre-aide fut lancé dans le monde entier et nombreux furent les livres qui ont été envoyés au Japon. La bibliothèque a pu ainsi être reconstituée presque entièrement. Elle est maintenant logée dans un immeuble neuf grâce à la générosité de John D. Rockefeller jr., qui a donné dans ce but, en 1924, quatre millions de yens.

L'envoi de la Suisse a été de 8900 volumes environ.

La nouvelle bibliothèque a été inaugurée le 1^{er} décembre 1928 et à cette occasion les autorités japonaises ont exprimé publiquement leur grande reconnaissance à tous les donateurs et ils ont salué ce magnifique élan de sympathie et de coopération internationale.

* * *

En ce qui concerne nos affaires intérieures, nous pouvons, comme antérieurement, être très brefs, puisque le travail qui s'accomplit dans nos Commissions vous est rapporté dans leurs rapports annuels.

Vous vous rappelez la pétition que nous avons envoyée au Conseil fédéral concernant le projet d'une nouvelle carte topographique de la Suisse. Il nous a été répondu que la requête avait fait l'objet d'un examen préliminaire, mais que la question étant pendante, il n'était pas possible de prendre une décision pour l'instant. Les désirs des naturalistes suisses, est-il ajouté, seront examinés avec bienveillance et conformément à leur importance.

Espérons donc que l'on voudra bien suivre nos désirs.

Nous avons signé à nouveau une nouvelle pétition, due à l'Association des bibliothécaires suisses et adressée aux Commissions douanières des Chambres fédérales, pour obtenir une réduction des tarifs prévus. Pas de réponse pour le moment.

En ce qui concerne les relations spéciales entre le Comité central et les Commissions, nous pouvons vous dire qu'à la suite de la démission de M. Rudio, nous avons engagé un nouveau rédacteur en chef des œuvres d'Euler, dans la personne de M. Speiser.

On a profité du remaniement de cette Commission pour modifier légèrement son règlement.

Nous avons suivi particulièrement les travaux de la Commission pour la Station scientifique du Jungfrauoch qui a montré, sous l'impulsion de son actif président, M. Hess, une activité exceptionnelle. Puisse cet effort, et nous en avons bon espoir, être récompensé sans trop tarder.

Enfin, votre Comité a autorisé la Commission des publications à vendre à prix très réduits une partie du stock des Mémoires et des Actes. Cette décision a eu un grand succès. D'une part, nous avons quelque peu désencombré nos dépôts, et d'autre part, nous avons certainement fait grand plaisir à bon nombre de nos membres.

Le Comité central a pris part aux deux séances annuelles de la Commission suisse de coopération intellectuelle. Nous notons avec plaisir que cette Commission a chaudement appuyé notre demande, dès lors exaucée, d'une augmentation provisoire de subvention en faveur du Concilium Bibliographicum. Nous avons, de notre côté, vivement appuyé la demande adressée à nos autorités fédérales pour que le personnel scientifique de plusieurs bureaux fédéraux soit placé à rang égal de traitement avec celui d'autres administrations.

Vous vous rappelez que nous avons, dans le canton du Tessin, non loin de Lugano, près de Lamone, une petite propriété sur laquelle existaient trois chênes magnifiques qui nous avaient été donné par les frères Censi, en souvenir de leur père, admirateur de beaux arbres. Nous avons entouré la parcelle d'un mur et d'un modeste portail. Hélas, dans la journée du 15 août, un ouragan furieux s'est déchaîné sur la vallée. Le plus bel arbre, le plus vieux, a été déraciné, abimant dans sa course l'un de ses deux voisins et une partie de la clôture. Le malheur a été réparé grâce aux soins de M. le D^r C. Censi, conseiller national. Un jeune arbre remplacera celui qui n'est plus et il n'y a plus qu'à attendre qu'il rappelle son ancêtre par sa silhouette imposante.

* * *

Avant de quitter à jamais cette tribune, permettez à votre ancien Comité de résumer en quelques mots ce qui a été accompli durant les six années de son exercice.

Nous avons voué un soin particulier aux affaires internationales parce que nous avons estimé, et c'est également le point de vue de chacun, qu'un pays ne saurait vivre derrière une muraille de Chine. Le Comité central précédent avait réglé notre situation dans le Conseil international de Recherches et déjà deux gros groupes avaient adhéré aux Unions, soit les chimistes et les mathématiciens.

Nous avons alors créé des Comités suisses respectifs de l'Union de Géodésie et de Géophysique, de l'Union de Physique, de l'Union d'Astronomie et de l'Union des Sciences biologiques.

Nos médecins n'ont pas désiré s'unir à l'Union internationale des Sciences médicales et nous avons renoncé à nous occuper de l'Union de Radiotélégraphie, faute d'hommes, et parce que nous voulions un peu savoir ce qu'on y faisait. Aujourd'hui nous ne pouvons guère rester isolé et le futur Comité central s'occupera certainement du rattachement de la Suisse à cette organisation internationale qui a fait ses preuves. Nous avons laissé de côté également l'Union géographique, vu l'existence en Suisse d'un groupement de géographes.

L'adhésion de la Suisse à ces diverses Unions nous a obligé de prendre part à leurs assemblées par un ou plusieurs représentants ayant la mission de nous faire rapport. Nous aurions bien voulu, chaque fois, que notre délégation fut plus nombreuse, proportionnée, en quelque sorte, au développement scientifique du pays, mais durant ces années où le budget fédéral était assez émacié, nous avons préféré tendre notre effort pour l'augmentation des crédits accordés à nos Commissions. Sous ce rapport, nous avons été entendus. Lorsque nous avons pris notre charge, la totalité des subventions se montait à fr. 136,000. Elle est devenue de fr. 163,000 donnant ainsi une augmentation de fr. 27,000. Aussi tenons-nous à remercier profondément M. le Chef du Département fédéral de l'Intérieur de l'appui qu'il nous a toujours donné, lui et son fidèle chef de la subdivision des Arts et des Sciences.

Nous avons marché la main dans la main durant ces six années, et nous conserverons un souvenir inoubliable de ces relations charmantes et de cette bonne collaboration.

Nos remerciements vont de même au Conseil fédéral, au Conseil des Etats et au Conseil national.

Dans notre organisation intérieure, il n'y a eu aucun changement dans le nombre de nos Commissions et de nos Sociétés filiales. Nous avons établi quelques bases nouvelles dans nos relations avec la Bibliothèque de la Ville de Berne en désignant à côté du Bibliothécaire un représentant de la Société chargé d'une tâche spéciale. Nous vous avons demandé de modifier légèrement nos statuts, particulièrement en ce qui concerne les dates de présentation des rapports et des comptes et pour ce qui concerne le nombre de nos membres honoraires.

Avec la collaboration de la Bibliothèque nationale et de son actif directeur, il a été mis sur pied une publication appréciée dès son début, la Bibliographie scientifique suisse, dont deux années ont déjà paru.

En ce qui concerne nos finances, nous constatons en six années une trop légère augmentation de notre capital inaliénable qui est monté modestement de fr. 77,990 à fr. 86,900 et encore parce que nous avons eu un legs de fr. 1500 du docteur Viguier. Puis nous avons eu également un legs de fr. 10,000 de Daniel Jenny de Glaris. Enfin quelques Commissions se sont enrichies, telle la Commission géologique qui a pu créer la fondation dite argovienne grâce au beau don d'un de nos membres fidèles et par l'apport qui est venu souvent d'un Suisse vivant à l'étranger et dont nous taisons le nom.

Nos affaires immobilières se sont peu modifiées. Il y a eu la disparition du fameux chêne de Schwangi. En retour, les frères Censi, de Lugano, nous ont donné ces beaux chênes du Vedeggio, dont l'un, malheureusement, est déjà défunt, ainsi que nous l'avons mentionné il y a un instant.

Puis nous avons eu, le 18 octobre 1923, le terrible incendie qui a détruit le stock des publications de la Commission géologique. Heureusement qu'il était assuré et des fonds qui sont ainsi rentrés dans la caisse de la Commission permettront de publier dans les années prochaines une superbe carte géologique de la Suisse au 1:200,000 en 8 feuilles, actuellement en travail.

Nous ne dirons rien de l'activité des Commissions; car vous savez tous combien elles travaillent avec ardeur et c'est pour votre ancien Comité central une joie de leur dire à toutes la satisfaction que nous avons toujours eue en voyant le travail désintéressé qui s'y fait pour la gloire scientifique du pays.

Nous nous arrêtons. Ces quelques récapitulations ne peuvent donner qu'une faible idée de la vie ardente de notre Société durant ces six années.

Nous vous quittons, Messieurs, en vous remerciant tous de l'aide que vous nous avez toujours apportée pour faciliter notre tâche.

Nous vous quittons, nous rentrons dans le rang. Nous partons avec une assurance qui nous laisse sans inquiétude. Le Comité central actuel continue la voie traditionnelle d'un travail souvent obscur, pour que, sereine et glorieuse dans sa marche pacifique, dans sa volonté d'aller toujours vers l'avant, de forcer les limites des connaissances, pour élargir le cadre de la Science, vive, d'une vie toujours plus vigoureuse, la Société Helvétique des Sciences Naturelles.

Antrittsbericht des neuen Zentralvorstandes

Von *E. Rübel*

Der neue Zentralvorstand, den Sie in der Mitgliederversammlung vom 30. August 1928 in Lausanne wählten, hat diesmal noch keinen Jahresbericht vorzulegen. Wir haben aber doch einiges zu sagen, das nicht aufgeschoben werden soll bis zum nächsten Jahr.

Vor allen Dingen möchten wir unsern Vorgängern warmen herzlichen Dank sagen für die glanzvolle Leitung unserer Gesellschaft während der vergangenen sechs Jahre. Unser ausgedehnter, durch natürliche Weiterbildung zweckmässig aufgebauter, äusserst vielseitiger Gesamtorganismus hatte an ihnen eine sehr gewandte Führung. Mit viel Ausdauer und Geschick haben sie die ungezählten Fragen behandelt. Ganz besonders hervorheben möchte ich, wie sie viele neue Teile internationalen Räderwerks zusammengesetzt und in Gang gebracht haben. Nochmals herzlichen Dank!

Unter den Aufgaben, mit denen sich der neue Zentralvorstand befasst, ist besonders eine, über die ich schon heute sprechen muss, da wir Sie alle um Ihre Mitarbeit daran auffordern möchten. Schon lange hat sich in unserer Gesellschaft der Mangel eines Eigenvermögens, das für grössere Aufgaben in Anspruch genommen werden könnte, fühlbar gemacht. Die wohlorganisierten anerkannten Aufgaben unserer Kommissionen werden mit verdankenswerter Bundessubvention einerseits, mit eigenen Mitteln der Kommissionen andererseits, mit Eifer und Hingabe durchgeführt. Aber für neue Aufgaben, welche die Gesellschaft in Gang bringen sollte, steht der Zentralleitung nichts zur Verfügung. Die S. N. G., welche die Rolle einer Schweizerischen Akademie der Wissenschaften mathematisch-naturwissenschaftlicher Richtung auszuüben hat, muss immer mehr suchen, den Rechten und Pflichten einer solchen Stellung gerecht zu werden. Sie tut es in hohem Masse, doch bestehen noch gewisse Lücken. Um angemessen disponieren zu können, muss ein gewisses Eigenvermögen, ein Zentralfonds, vorhanden sein, dessen Zinsen der Gesellschaft eine eigene Bewegungsfreiheit in ihrer Tätigkeit gewährleisten sollen. Der Zentralfonds soll nicht den Bund entlasten, dessen Sache die Subventionierung der anerkannten Aufgaben unserer Gesellschaft, unserer Kommissionen und Zweiggeseellschaften, bleiben soll. Aber die neuen Dinge, die noch im Anfangs- oder Versuchsstadium